* Un sac de 300 PP + une boite en bois qui contient certains documents (acte de propriété) + (un livre de compte).
* « Celui-ci indique que la famille Ganrenard n’a financé que les deux tiers de la construction il y a 80 ans et que le reste a été payé par un groupe appelé « les frères des Sept ». Vers la fin, l’acte comporte également une clause inhabituelle qui indique qu’après cent ans, la propriété du manoir et des terres « autour et au-dessous » dans un rayon de deux kilomètres reviendra aux frères »
* Sous la boîte, se trouve un mince livre de compte noir. La majorité des transactions enregistrées : Au cours des trois derniers mois, il y a presque une dizaine d’entrées intitulées « Voyage de Iesha à Absalom » et chacune indique que Ganrenard réglait la somme de 200 po par semaine à un certain « F.7 » pour ce « voyage ». Il déposait cette somme tous les jeudis à minuit dans un endroit appelé « la scierie des sept ».